

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 7 décembre 2023

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 34
Présents : 29
Votants : 29

D23.108

L'an deux mille vingt-trois,
le sept décembre,
à 19 heures,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 27 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : VALENTIN Denis, SAGNET-POUGET Valérie, FABRE Jean, BLANC Sébastien, LAFON Madeleine, POQUET Pascal, POUDEVIGNE Roger, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, VALENTIN Christine, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, ROCHOUX Philippe, LAFOURCADE Noël, RODIER Colette, JACQUES Jérôme, FERNANDEZ Florence, SALENDRES Jean-Sébastien, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SEGUIN Denis, SALEIL Jean-Claude.

Absents excusés : CITERIN-NORMANDIN Sylvie, RODRIGUES David, MALZAC Claude, DE SOUSA Guy et VAYSSIER Jean-Louis,

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D23.108: DETERMINATION DES ENVELOPPES FINANCIERES DESTINEES A LA VOIRIE 2024 (INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT)

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'Assemblée que pour l'année 2024 il a été décidé de transférer l'enveloppe d'aide prévue via les contrats territoriaux du Conseil Départemental, pour les travaux d'investissement sur voirie, aux Communes afin qu'elles effectuent des travaux sur les voiries communales, avec une répartition au prorata de la longueur de kilomètres de voirie intercommunale.

Par ailleurs, il avait également été décidé de prévoir un programme d'investissement sur voirie porté par la Communauté de Communes, correspondant à 60 % du montant des travaux habituels, totalement financés par emprunt.

Il donne ensuite la parole à M. Bernard BONICEL, Vice-Président en charge de la voirie, afin qu'il précise les répartitions des enveloppes les travaux de voirie sur l'année 2024 réalisées au prorata de la longueur de kilomètres de voirie intercommunale par commune.

L'enveloppe globale, prévue et qui sera inscrite au budget 2024, est d'un montant de 611 847 € T.T.C. x 60 % = **367 108 € T.T.C.** pour les travaux d'investissement 2024, répartie comme suit :

232 056 € T.T.C. pour les Communes de l'ex CC Aubrac Lot Causse
70 938 € T.T.C. pour la Commune du Massegros Causses Gorges
64 114 € T.T.C. pour les Communes de l'ex CC du Pays de Chanac

et une enveloppe de **259 590 € T.T.C.**, au compte 615231, pour les travaux d'entretien sur voirie, qui se répartissent ainsi :

Voirie EX CC ALC	164 092 € T.T.C.
Voirie CHANAC	28 624 € T.T.C.
Voirie CULTURES	3 010 € T.T.C.
Voirie ESCLANEDES	6 629 € T.T.C.
Voirie M C G	50 161 € T.T.C.
Voirie LES SALELLES	<u>7 074 € T.T.C.</u>
	259 590 € T.T.C.

Où l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

APPROUVE les propositions de Monsieur Le Vice-Président,

DECIDE d'inscrire un montant de 367 108 € T.T.C. soit 305 923,33 € H.T., pour le programme de travaux d'investissement sur voirie 2024, sur le Budget Primitif 2024,

DEMANDE l'inscription de ce programme d'investissement « voirie 2024 » et précise qu'il sera financé entièrement par l'emprunt,

INDIQUE qu'aucun fonds de concours ne sera demandé aux Communes membres pour cette opération, mais **PRECISE** cependant qu'une participation sera demandée par la CC ALCT en cas de dépassement du budget imparti à une Commune. Cette participation sera égale au montant H.T. du dépassement des travaux décidés par la Commune par rapport à son enveloppe budgétaire prévisionnelle,

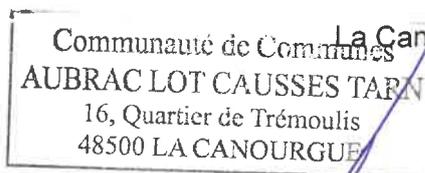
DECIDE d'inscrire un montant de 259 590 € T.T.C. en section de fonctionnement pour les travaux d'entretien sur voirie, au compte 615231, sur le Budget Primitif 2024, ces travaux étant répartis par secteur de la manière suivante :

Voirie EX CC ALC	164 092 € T.T.C.
Voirie CHANAC	28 624 € T.T.C.
Voirie CULTURES	3 010 € T.T.C.
Voirie ESCLANEDES	6 629 € T.T.C.
Voirie M C G	50 161 € T.T.C.
Voirie LES SALELLES	<u>7 074 € T.T.C.</u>
	259 590 € T.T.C.

DIT que les travaux d'entretien seront réalisés dans le cadre des marchés publics en cours d'élaboration,

AUTORISE Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à cette opération et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme,



La Canourgue, le 13 décembre 2023,
Le Président,

Jean-Claude SALEIL